Procès-verbal
Séance du 11 Mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le onze mars à dix-huit heures trente minutes
Date de la convocation : le six mars deux mille vingt-cinq
Affichage de la convocation : le six mars deux mille vingt-cinq

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle de la mairie, sous la présidence de M Marc SARPAUX, Maire d'Audinghen.

Sont présents : Mme ALLEXANDRE Marie-Thérèse, M SALOMÉ Philippe, M CUVILLIER Xavier, M VIDAL Christophe, M FRANÇOIS Gilles, Mme GRESSIER Michèle, M MARCQ José, M PÉRON Yves, Mme SARPAUX Sylvie

Absents excusés : Mme LEFEBVRE Aurélie

Absents : M QUENU Jean-Marie, M DUTERTE Benoit, Mme FIOLET ÉMELINE, M THUEUX Marc

Secrétaire de séance : M **SALOMÉ Philippe**

Après avoir constaté que le quorum est atteint : 10 présents, 10 votes, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Ordre du Jour

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 29 janvier 2025

II - Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

III - Délibérations

1. Modification du plan de financement de travaux de sécurisation d'accès au camping et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable
2. Création d'emplois saisonniers non permanents au camping municipal
3. Cession et sortie de l'inventaire d'un bien immobilisé
4. Convention CDG62 pour l'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique
5. Approbation du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

IV - Questions diverses

Compte-rendu des décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises en vertu des délégations accordées par délibération municipale du 13 octobre 2021, l'assemblée prend acte que Monsieur le Maire n'a exercé aucune délégation depuis le conseil municipal du 29 janvier dernier.

Modification du plan de financement de travaux de sécurisation d'accès au camping et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable

Délibération n° 2025-03-06

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier conseil municipal le plan de financement de l'opération de travaux de sécurisation d'accès au camping municipal du Musée et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable en vue de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental a été approuvé.

Après plusieurs passages sur le terrain et ajustements des travaux de sécurisation à réaliser, le devis a été porté de 16 535,25 € HT à 20 959,98 € HT.

Il demande au conseil municipal de délibérer une nouvelle fois afin de prendre en compte le devis retenu.

Le plan de financement de cette opération est proposé de la manière suivante :

Dépenses € HT		**Recettes € HT**	
Travaux	89 257,67	Subvention Département (30%)	29 455,03
Imprévus (10%)	8 925,77	Autofinancement	68 728,41
Total	**98 183,44**	Total	**98 183,44**

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ACCEPTE la réalisation des travaux de sécurisation d'accès au camping municipal du Musée et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable

- SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental

- APPROUVE le plan de financement présenté ci-avant

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce dossier

Adoption à l'unanimité

Création d'emplois saisonniers non permanents au camping municipal

Délibération n° 2025-03-07

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'article L.332-23 2° du Code général de la fonction publique autorise le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en prévision de la saison estivale 2025, il est nécessaire de renforcer les services d'accueil des usagers du camping municipal, de nettoyage des sanitaires et d'entretien divers.

Il propose de recruter, pour répondre à ces besoins, des agents saisonniers contractuels en créant les postes suivants :

► **Agent chargé de l'entretien des sanitaires** rémunéré sur l'indice des Adjoints Techniques Territoriaux – 1er échelon – au prorata du temps de travail :

- 1 poste 25h/semaine du 01 avril 2025 au 30 septembre 2025

► **Agent chargé de l'accueil des usagers du camping municipal et d'entretien divers** rémunéré sur l'indice des Adjoints Techniques Territoriaux – 1er échelon – au prorata du temps de travail :

- 1 poste 30h/semaine du 29 mars 2025 au 28 septembre 2025

Étant précisé que la durée du temps de travail sera adaptée aux besoins réels dans la limite de la durée hebdomadaire présentée ci-dessus et que la rémunération brute sera majorée de l'indemnité pour congés payés soit 10% et éventuellement du régime indemnitaire instauré par la municipalité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DÉCIDE de créer les deux emplois saisonniers présentés ci-avant et adopte les conditions de rémunération,
- MANDATE Monsieur le Maire pour établir et signer les contrats de travail,
- DIT que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget 2025.

Adoption à l'unanimité

Cession et sortie de l'inventaire d'un bien immobilisé

La question est enlevée de l'ordre du jour car elle avait déjà été délibérée lors de la séance du 16 décembre 2024.

Convention CDG62 pour l'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique

Délibération n° 2025-03-08

Depuis 2013, le Centre de gestion du Pas-de-Calais, en partenariat avec son homologue du Nord et Somme numérique coopèrent dans la mise à disposition d'un portail commun permettant la dématérialisation des marchés publics.

Cet outil permet aux collectivités et établissements publics de répondre aux obligations de dématérialisation du code des marchés publics.

Ce portail met en relation les acheteurs publics et les professionnels dans le respect de l'égalité d'accès à la commande publique, de traitement des candidats et de la transparence des procédures (mise en ligne des dossiers de consultation, suivi de l'activité des dossiers en cours, réponse aux questions des soumissionnaires, réception et dépouillement des offres au terme des procédures).

Cette prestation est disponible par conventionnement. Pour accéder à la plateforme, il suffira de signer la convention et de réaliser une création de compte.

Pour son financement, une décomposition par strate d'agents et par tranche est fixée comme suit :

Tranches	**Communes et établissements de moins de 350 agents**		**Communes et établissements de plus de 350 agents**	
	Consultations à l'année	*Tarification*	*Consultations à l'année*	*Tarification*
Tranche 1	Moins de 50	Gratuit	Moins de 50	250 €
Tranche 2	De 50 à 150	Gratuit	De 50 à 150	500 €
Tranche 3	De 150 à 250	Gratuit	De 150 à 250	1 000 €
Tranche 4	De 250 à 350	Gratuit	De 250 à 350	2 000 €
Tranche 5	Plus de 350	Gratuit	Plus de 350	4 000 €

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés présentée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,

Considérant l'intérêt de rejoindre l'offre d'accompagnement que le Centre de Gestion du Pas-de-Calais a développé dans le domaine de la dématérialisation des procédures,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention relative aux conditions d'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique et de ses services associés présentée par le Centre de Gestion du Pas-de-Calais,

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Adoption à l'unanimité

Approbation du schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie

Délibération n° 2025-03-09

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une étude de la défense extérieure contre l'incendie a été demandée à Veolia (analyse de l'état existant, proposition de solutions et planification de la solution de renforcement de la DECI).

L'enquête de terrain a eu lieu les 15 novembre 2024 et 14 janvier 2025 entre les représentants du bureau d'études, de la commune et du SDIS 62.

À la suite, un rapport a été transmis à la commune. Il répertorie notamment les moyens de défense extérieure contre l'incendie existants et apporte les solutions de mise en conformité.

Il convient d'adopter, à l'issue de cette étude, le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2225-1 à L.2225-4, L.2122-27 et R.2225-1 à 10,

Vu le décret 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la défense contre l'incendie,

Vu l'arrêté interministériel du 15 décembre 2015 fixant le référentiel national de défense extérieure contre l'incendie,

Vu l'arrêté préfectoral n°2023-18-10 du 15 juin 2023 portant révision et approbation du règlement départemental de défense extérieure contre l'incendie pour le département du Pas-de-Calais,

Vu le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie élaboré à l'échelle de la commune d'Audinghen ainsi que le programme des travaux,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ADOPTE le Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie et le programme de travaux élaboré sur la commune d'Audinghen.

Adoption à l'unanimité

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancée du projet d'aménagement de l'aire de camping-cars.
Il rappelle qu'il a adressé un courrier à Monsieur le Préfet concernant cette affaire.
Après une première réunion qui s'est tenue le 16/01/2025 en présence du maitre d'œuvre, le Grand Site, les services de la DDTM, la DREAL, la Préfecture, l'ABF, le service urbanisme de la CCT2C, des élus de la commune et durant laquelle il a été présenté un projet d'aménagement avec 49 emplacements, plusieurs remarques des services de l'Etat ont été formulées : loi Littoral, artificialisation des sols, qualité paysagère, accueil plus léger, aire naturelle d'accueil, retour d'expériences d'autres sites…, il a été proposé la mise en place d'un groupe de travail qui s'est réuni le 5 février.
Le besoin n'a pas été remis en cause mais il y a un juste milieu à trouver.
Une troisième réunion limitée au groupe de travail a eu lieu le 4 mars et a conduit à la présentation de 2 projets, l'un avec 32 emplacements et l'autre avec 40 emplacements. L'aménagement paysager a été revu avec notamment l'ajout d'ilots de repos et l'absence de poubelles. Les coûts devraient baisser.
Monsieur le Maire précise qu'il recherche autant que faire se peut un équilibre financier.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le CAUE a présenté des plans de requalification de la place du Gris-Nez mais que ce projet est toujours tenu par le devenir du mur de la grange qui menace de s'écrouler sur la départementale mais également par le financement des travaux.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le calendrier budgétaire 2025 et précise que les données fiscales ne seront communiquées que dans la semaine du 24 au 28/03 et qu'il n'est pas favorable à une augmentation des taux :

- *Commission travaux et camping le 17/03 à 18h*
- *Commission des finances le 31/03 à 18h*
- *Commission des finances élargie à l'ensemble des élus pour présentation du projet de budget le 02/04 à 18h30*
- *Réunion du conseil municipal le 14 ou 15/04*

L'ordre du jour étant épuisé et aucun conseiller municipal ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h35.

FEUILLET DE CLÔTURE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/03/2025

Article R 2121-9 du CGCT : Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du maire et du ou des secrétaires de séance.

Délibérations prises au cours de la séance :

N° d'ordre	Objet des délibérations
2025-03-06	**Modification du plan de financement de travaux de sécurisation d'accès au camping et sectorisation du réseau de distribution d'eau potable**
2025-03-07	**Création d'emplois saisonniers non permanents au camping municipal**
2025-03-08	**Convention CDG62 pour l'accès à la plateforme de dématérialisation de la commande publique**
2025-03-09	**Schéma communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie**

Nombre de membres présents ayant pris part aux votes des points à l'ordre du jour : 10

Marc Sarpaux, Maire
Marie-Thérèse Allexandre, 1ère adjointe
Philippe Salomé, 2ème adjoint
Xavier Cuvillier, 3ème adjoint
Christophe Vidal, conseiller municipal
Gilles François, conseiller municipal
Michèle Gressier, conseillère municipale
José Marcq, conseiller municipal
Yves Péron, conseiller municipal
Sylvie Sarpaux, conseillère municipale

Le secrétaire de séance, *Le maire,*
Philippe Salomé *Marc Sarpaux*